

# LIVRET JEUNE ARBITRE JEUNE JUGE

# 23 | 24

## RAID MULTISPORTS



# SOMMAIRE

## LE JEUNE ARBITRE / JEUNE JUGE (JAJJ) RAID MULTISPORTS

PRÉSENTATION	3
1. S'ENGAGE À RESPECTER LA CHARTE DE L'UNSS	6
2. MAITRISE LES RÈGLES DE L'ACTIVITÉ	7
3. CONNAIT SON RÔLE EN LIEN AVEC SES MISSIONS	11
4. EST IDENTIFIÉ	15
5. SATISFAIT AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION	16
<i>Lien vers Ressources Pédagogiques JAJJ</i>	19
6. VALORISE SON PARCOURS	20
7. ACTUALISE SON NIVEAU DE COMPÉTENCES	22
8. BOÎTE À OUTILS	24
ANNEXE	26
□ LE JEUNE ARBITRE / JEUNE JUGE DANS LES TEXTES OFFICIELS	

# LE JEUNE ARBITRE - JEUNE JUGE EN RAID MULTISPORTS

## Présentation

Tout élève de collège ou de lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

Les compétences attendues se trouvent dans le livret Jeune Arbitre / Jeune Juge de chaque activité.

**« L'arbitrage est un moyen de partager une passion et de vivre des moments inoubliables sans compter que les arbitres sont les premiers acteurs du jeu. »**

*Bess GUESDON*

*Jeune Arbitre du Lycée J. Perrin à Lambersart (59)*

## DEVENIR JEUNE ARBITRE - JEUNE JUGE, C'EST :

- Apprendre à **faire des choix** et s'y tenir,
- **Prendre des décisions pertinentes** (sécurité, équité, loyauté) et **justifier ses choix.**
- **Mesurer** les conséquences de ses actes,
- **Acquérir** au cours de sa formation les connaissances et les compétences inhérentes aux différents rôles sociaux nécessaires aux exigences de l'activité (arbitre, juge, chronométreur, starter, table de marque...),
- Prendre et **assumer des responsabilités.**

# PRESENTATION DE L'ACTIVITE : RAID MULTISPORTS

(D'après la Fédération Nationale des Raids Multisports de Nature, 2014)

Définition :

« Le raid multisports de nature est une épreuve d'enchaînement d'activités physiques et sportives non motorisées et organisées autour d'un projet de déplacement ». Les organisateurs ne sont pas principalement animés par l'envie de faire émerger un vainqueur, mais aussi de faire découvrir la région dans laquelle les concurrents courent. Ainsi, les raiders découvrent la région traversée sous toutes ses coutures.

Le raid est donc une activité où les concurrents sont confrontés à plusieurs formats. L'ensemble des épreuves regroupées sous l'appellation raids multisports ne sont pas codifiées et cette caractéristique constitue leur principal intérêt. L'absence de formatage des épreuves permet aux organisateurs une grande diversité dans la conception de leur épreuve.

Chaque organisateur peut proposer les disciplines qu'il souhaite et des temps de progression variés. On y retrouve généralement à minima du Vtt, du trail et du kayak. La grande majorité des épreuves se font en orientation, mais là encore, ce n'est pas une règle. On peut avoir des épreuves complètement balisées, intégralement en orientation, ou mixées avec du suivi d'itinéraire. Toutes les autres épreuves de sport nature peuvent être rajoutées : hydrospeed, rafting, canyoning, rappel, ateliers de corde, escalade, alpinisme, roller, ski de montagne, ski de fond, raquette, ateliers de corde et spéléologie (normalement neutralisé)

Historique :

Gérard Fusil a créé le Raid Gauloises au début des années 90 et Pierre Larrouy, avec la participation de la Mutualité Française, les Défi Vert. Ces personnes ont été les précurseurs de l'avènement des raids multisports en France.

Aujourd'hui, l'offre s'est considérablement multipliée avec plus de 1800 épreuves de type trail, course d'orientation et raids. Soit à l'échelle de l'hexagone, plus d'une cinquantaine d'épreuves sport nature par week-end en intégrant le VTT. A l'échelle d'un département comme la Drôme, qui appuie le développement du tourisme par cette forme d'activité, en cumulant toutes les activités (cyclotourisme, escalade, randonnée locale...) on enregistre 200 manifestations par an.

Au niveau international, la plupart des organisations sont portées par des américains, des néo-zélandais,

mais surtout des français. En France, on tend aujourd'hui à avoir de plus en plus d'épreuves organisées par des autochtones, celles-ci légitimant ainsi la découverte exhaustive du territoire traversé. L'offre demeure encore essentiellement privée et commerciale, notamment au niveau des épreuves internationales.

Au niveau de la pratique des jeunes, les premiers Championnats de France UNSS se sont tenus en 2012 et ont permis de développer l'activité en la rendant accessible aux jeunes de 12 à 18 ans. Les premières finales nationales jeunes fédérales se sont tenues en 2015. Les concurrents étant essentiellement des participants s'étant distingués lors des précédents Championnats de France UNSS lycée. Une coupe de monde jeune se met en place progressivement et, fort de la volonté de développement de l'activité, les raideurs français y jouent les premiers rôles.

Les 2 fédérations, UNSS et FF Triathlon, collaborent pour le développement coordonné et la structuration de la pratique chez les jeunes.



# 1. LE JEUNE ARBITRE S'ENGAGE À RESPECTER LA CHARTE DE L'UNSS

Tout jeune officiel UNSS, de par sa formation, est en mesure de lire cette charte au moment du protocole et de la respecter au sein des événements auxquels il participe :

*« Les jeunes licenciés ici présents seront rapidement les adultes de demain, garants des valeurs de la République. »*

*L'organisation de l'ensemble de nos championnats s'appuie sur les compétences de tous nos Jeunes Officiels qui font preuve d'un esprit d'initiative et d'une responsabilisation exemplaires.*

*Être responsable, c'est être capable de respecter des règles, de respecter les autres mais aussi soi-même et ce en accord avec les emblèmes de la République. »*

Pour montrer l'attachement de l'UNSS au « vivre ensemble », je vous invite à vous lever pour notre hymne national :  
*« La Marseillaise ».*

## Le Jeune Arbitre doit :

- **Connaître** le règlement de l'activité
- **Être** objectif et impartial
- **Permettre** le déroulement de la rencontre dans le respect de l'équité sportive.
- **Connaître** les différentes tâches liées à sa mission.

Pour remplir sa mission, le Jeune Arbitre / Jeune Juge doit, à chaque journée de formation ou de compétition, disposer de l'ensemble des **documents** nécessaires (licence UNSS, règlement de l'activité...) et du **matériel** nécessaire pour remplir sa fonction.

Le Jeune Arbitre / Jeune Juge UNSS doit s'engager à respecter les termes du **Serment** ci-dessous :

*« Au nom de tous les Jeunes Arbitres / Jeunes Juges, je promets que nous remplirons nos fonctions en toute impartialité, en respectant et suivant les règles qui les régissent, dans un esprit de sportivité »*

**Comité International Olympique**

## 2. LE JEUNE ARBITRE / JEUNE JUGE MAITRISE LES RÈGLES DU RAID- MULTISPORTS UNSS

Le jeune officiel doit être conscient de l'importance de la tâche qui est la sienne. Selon son poste, il sera garant du maintien de l'équité entre les équipes, de la sécurité des concurrents, son rôle est capital dans le bon déroulement de la compétition et du respect de l'environnement.

Conscient du caractère spécifique des épreuves de raid multisports de nature, le Jeune officiel doit :

- Connaître le règlement de l'épreuve sur laquelle il officie afin de pouvoir faire appliquer celui-ci avec discernement
- Connaître sa place dans l'organisation générale de l'épreuve Chaque compétition ayant son propre règlement, le jeune officiel doit :
- Travailler en étroite collaboration avec les responsables d'ateliers et la direction de course avec le souci constant de maintenir l'équité entre les concurrents dans un milieu changeant par définition
- Faire preuve de réactivité face aux éventuelles adaptations du règlement

Le jeune officiel, au fait des exigences de sécurité qu'implique la confrontation en milieu naturel doit :

- S'assurer que les conditions de sécurité sont remplies
- S'assurer que les comportements des concurrents ne présentent pas de danger pour eux même, leurs adversaires ou tout autre personne

En tant que pratiquant soucieux de l'aspect de développement durable des compétitions de sport nature, il doit :

- Valoriser dans la mesure du possible les déplacements éco responsables
- Inscrire son action dans une démarche de préservation des sites de compétition
- Veiller au respect des sites par les concurrents

### ➤ LE TERRAIN ET SES DIMENSIONS

Le raid nature se pratique le plus souvent en pleine nature. C'est un sport d'équipe qui se pratique en temps long autour d'un projet de déplacement complexe en terrain inconnu. L'épreuve comporte plusieurs modes de déplacement de pleine nature (VTT, Kayak, trail, course d'orientation, roller...) ainsi que des ateliers d'habileté (tir laser, tir à l'arc, ateliers cordes...). Un raid multisport se divise en plusieurs sections (encore appelées « spéciales ») qui sont chacune caractérisée par un mode de déplacement (VTT, trail, C.O., kayak, cordes...), un mode de cheminement (orientation, parcours suivi sur carte, jalonné...). Chaque section pouvant être chronométrée ou non selon sa nature (par exemple les ateliers de cordes : escalade, spéléo, ne peuvent être chronométrés pour des raisons évidentes de sécurité) une section de VTT peut également ne pas être chronométrée si elle présente un danger ou une technicité particulière (traversée de Ville, secteur technique...)



La durée des épreuves est limitée : les Règles Techniques et de Sécurité (R.T.S.) éditées chaque année par la FF Triathlon fixent les durées maximums pouvant être courues en fonction de l'âge des participants. Le temps de course est contraint : l'épreuve comporte un temps maximum ne pouvant être dépassé sous peine de pénalités voire de mise hors course. Des barrières horaires peuvent également être mises en place pour assurer la sécurité et la bonne marche de l'épreuve. Ce sont des bornes précises, indiquées dans le règlement (et donc connues des coureurs). Elles limitent le temps passé par les équipes dans chaque partie de l'épreuve et assurent ainsi le retour dans les temps de chacun.

Il existe **2 grands types de classement** en raid :

**Le classement aux points**, chaque balise rapportant un certain nombre de points en fonction de sa difficulté, l'équipe qui collecte le plus de point dans le temps imparti est déclarée vainqueur. Le temps (et donc la vitesse de déplacement) ne sert qu'à départager 2 équipes ayant le même nombre de points.

C'est un exercice très technique qui met en avant la gestion du temps et la stratégie. Il est particulièrement compliqué à calibrer pour la direction de course car les barrières horaires peuvent perturber le classement.

**Le classement au temps**, chaque balise possède une « valeur temps » qui est ajoutée au temps réel de l'équipe. L'équipe qui effectue le temps le plus faible (temps réel+pénalités) est déclarée vainqueur. La vitesse, l'efficacité du déplacement et la rentabilité des choix sont centrales dans ce type de classement.

C'est une pratique plus ouverte et plus accessible que le raid aux points. Elle permet à chaque équipe de jouer de ses forces et ses faiblesses en compensant par exemple d'éventuelles lacunes techniques par une plus grande vitesse de déplacement.

Les classements au temps sont les seuls autorisés sur les championnats de France, fédéraux comme scolaires.

## ➤ LES ACTIVITES de DEPLACEMENT

Modalités de déplacement variées : Vtt, kayak, roller, trail, ateliers de corde...



## ➤ LES PRATIQUANTS

Les participants à un raid multisport se déplacent TOUJOURS en équipe. La composition de cette équipe est fixée par le règlement de l'épreuve. Par exemple, sur les championnats de France UNSS collège, la parité (2 féminines + 2 masculins) est exigée.

Lors des championnats de France Lycée seule la mixité (au moins 1 représentant de chaque sexe) est imposée.

Une épreuve peut concerner plusieurs catégories de participants :

- Par catégorie d'âge (minime, cadet, junior, sénior...)
- Par catégorie d'établissement (excellence, équipe établissement, sport partagé...) C'est le règlement de l'épreuve qui précise si des classements différents sont établis.

## ➤ L'ÉQUIPEMENT (obligatoire et autorisé)

Afin de s'assurer la bonne marche et la sécurité lors de l'épreuve, du matériel peut être exigé ou conseillé.

Matériel obligatoire par équipe :

- Téléphone chargé dont le numéro aura préalablement été déposé auprès de la direction de course.
- Boussole



Matériel obligatoire par coureur

- Couverture de survie

- Sifflet
- Casque VTT
- Ravitaillement solide et liquide

Selon les conditions ou les terrains traversés, pourront également être exigés :

- Veste imperméable
- Lampe frontale
- Eclairages vélo
- Gilet de haute visibilité
- Vertement couvrant les bras, les jambes
- Compteur vélo

Autres équipements :

- Les systèmes de positionnement satellite personnels (GPS, GLONASS, Beidou...) peuvent être autorisés ou interdits (comme c'est le cas au niveau international). L'organisation peut également demander à chaque équipe de porter un système de tracking qu'elle fournira.
- Porte carte VTT
- Système de traction à VTT (rétractable, installé de machine à machine et interdit lors des départs en masse et en descente) ou à pied (interdit en descente).
- Les systèmes de chronométrage et de validation des parcours peuvent varier d'une organisation à l'autre. Le système SportIdent est le plus fréquemment utilisé.



En raid multisport, chaque activité possède ses propres Equipements de Protection Individuels.

Ceux-ci doivent répondre à des normes précises et ne peuvent pas être modifiés. Ces E.P.I. ont également des conditions d'utilisation qui sont précisément définies. Ces informations sont reprises dans les R.T.S de la FF triathlon et mises à jour chaque année.

## ➤ LES OFFICIELS

La direction de course constitue l'autorité principale lors d'une épreuve de raid multisport. Elle rédige le règlement de l'épreuve. Ce règlement décrit le raid de manière suffisamment détaillée pour que les concurrents puissent évaluer la difficulté de l'épreuve et les habiletés nécessaires à la réalisation du parcours :

- La durée de l'épreuve et les barrières horaires.
- La présence ou non de ravitaillement.
- Le type de section, les modes de déplacement.
- Le matériel obligatoire de sécurité par équipe et par coureur

Le règlement précise également le régime de déplacement lors de la course (le plus souvent, les concurrents sont soumis au strict respect du code de la route).

En cas de force majeure, la direction de course garde toute liberté pour modifier le règlement et le format de la course. Elle devra alors informer les concurrents des modifications au plus vite.

Enfin, le règlement précise les règles d'utilisation des équipements spécifiques exigibles pour chacune

des activités de l'épreuve.

Les bénévoles, jeunes arbitres UNSS et organisateurs représentent la direction de course sur le terrain. Ils sont garants du bon déroulement et de l'équité de la course.

### ➤ **L'ÉCHELLE DES SANCTIONS**

En cas d'infraction, le règlement de l'épreuve détermine les pénalités et sanctions applicable au cours de l'épreuve. Ces pénalités peuvent être de point, de temps, selon le type de classement et dépendent de la gravité de l'infraction. Elles peuvent aller jusqu'à la mise hors course en cas de manquement grave : tricheries avérées, comportements anti sportifs, non-respect des règles de sécurité ou des instructions directes des organisateurs. Lors des championnats de France UNSS, en cas de litige non prévu par le règlement (ou sur réclamation), un jury de course, comprenant des représentants des coureurs des 2 fédérations et de la direction de course et dont la composition est précisée dans la fiche sport, pourra se tenir.

### ➤ **LIENS UTILES**

La réglementation technique et sécurité :

<https://opuss.unss.org/article/telecharger-pj/2683801>

Le guide de l'organisateur : [http://doc.sportsdenature.gouv.fr/index.php?lvl=notice\\_display&id=1118](http://doc.sportsdenature.gouv.fr/index.php?lvl=notice_display&id=1118)

Le site du Pôle de Ressource National des Sports de Nature : <https://www.sportsdenature.gouv.fr/>

### 3. LE JEUNE ARBITRE / JEUNE JUGE CONNAIT SON RÔLE EN LIEN AVEC SES MISSIONS

Au cours d'une compétition de raid multisport de nature, le Jeune Officiel peut se voir confier 3 grands types de rôles : Signaleur, Contrôleur et Juge-Arbitre. Chaque rôle trouvera en annexe une feuille de recueil de données spécifique.

Chacun de ces rôles, présentés dans le schéma présenté en annexe, étant placé sous la tutelle conjointe d'un adulte responsable du poste ou de l'épreuve et de la direction de course.

#### Signaleur

Les signaleurs assurent la bonne marche du raid, indiquent la voie à suivre sur certaines sections et préservent par leurs actions les raideurs des dangers potentiels du parcours. Les signaleurs doivent être capable :

- Avant  
D'assurer le balisage d'un chemin ou d'un danger de façon claire et précise.
- Pendant  
Assurer le pointage des équipes passées au point de signalisation, prévenir les coureurs d'un danger, d'assurer la traversée d'une route ouverte en préservant la priorité des véhicules et la sécurité des coureurs, transmettre rapidement et précisément tout problème auprès de la direction de course. Pour cela il devra être capable de remplir et comprendre les spécificités de la feuille de contrôle présentée en annexe.
- Après  
De replier les éléments de signalisation, de transmettre rapidement à la direction de course l'état des équipes passées.

#### Contrôleur

Les contrôleurs vérifient les conditions dans laquelle va se dérouler la course. Ils préservent l'équité entre les équipes et la sécurité des coureurs par l'application du règlement. Les contrôleurs doivent être capable :

- Avant  
Vérifier la conformité des équipements de sécurité, contenus des trousse de secours, matériels obligatoires, validité des Équipements de Protection Individuels.
- Pendant  
De faire respecter les conditions d'équité durant l'épreuve (écarts des départs, ...), de faire respecter

les conditions de sécurité durant l'épreuve (port des casque, consigne de sécurité lors des ateliers de tir etc.). Pour cela il devra être capable de remplir et comprendre les spécificités de la feuille de contrôle présentée en annexe.

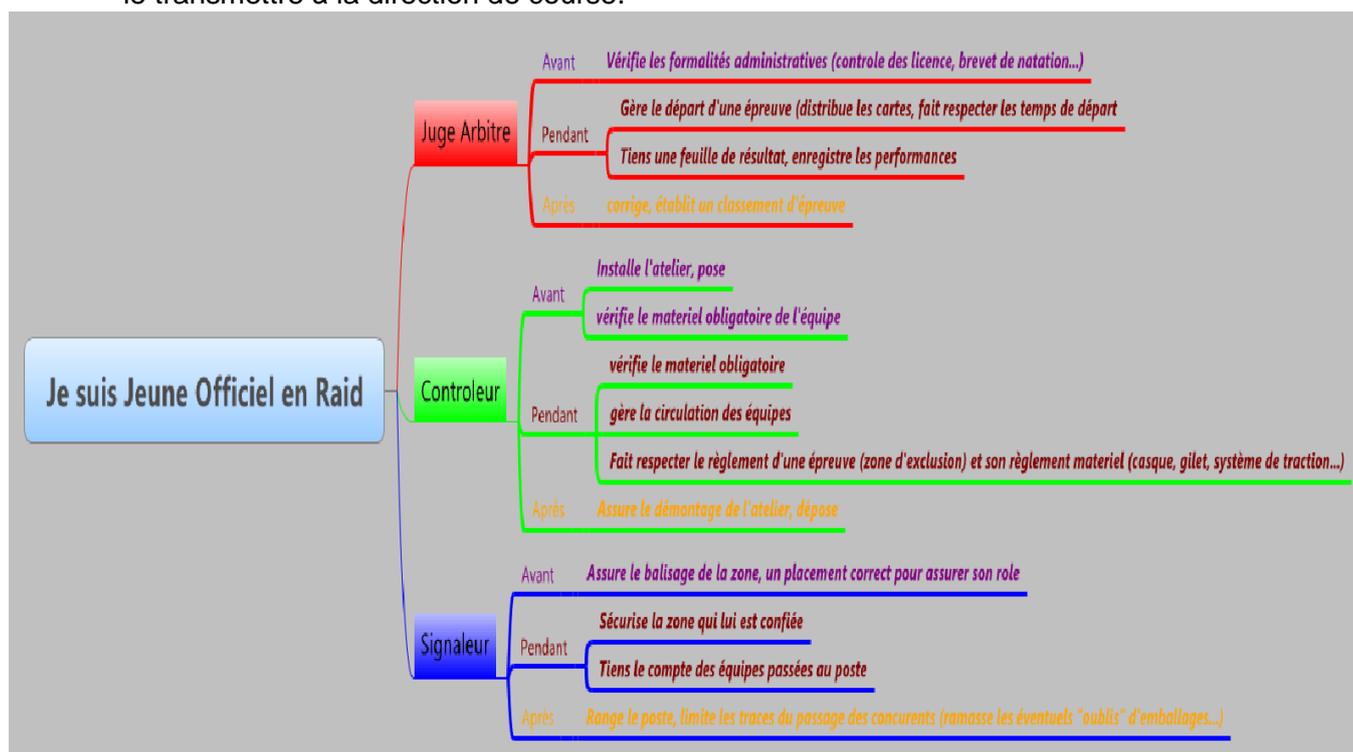
- Après  
De faire un état des lieux précis et rapide des différents incidents du poste et de les transmettre rapidement à la direction de course.

### Juge-Arbitre

Les juges-arbitres ont une responsabilité dans l'établissement du classement de l'épreuve. Ils vont mettre en place, chronométrer, et corriger les différentes épreuves afin de pouvoir établir un classement équitable.

#### Les signaleurs doivent être capable :

- Avant  
Participer activement à la mise en place d'une épreuve dans sa dimension de compétition, pose de poste, prévoir le rendu rapide des résultats etc.
- Pendant  
Gérer le bon déroulement de l'épreuve en se montrant réactif face aux problèmes pouvant arriver (déplacement d'un poste etc.). Mettre en place les routines de correction, de prise de temps qui permettront un rendu rapide et fiable des résultats. Pour cela il devra être capable de remplir et comprendre les spécificités de la feuille de résultat présentée en annexe.
- Après  
Rendre rapidement les résultats de l'épreuve qui leur était confiée et d'en établir le bilan pour le transmettre à la direction de course.



				Exigences minimales requises niveau 1/2 : Niveau départemental "à Acompagner"	Exigences minimales requises Niveau 3-4 : Niveau académique "Efficace"	Exigences minimales requises Niveau 5 : Niveau national (option facultative EPS) "Adulte Accessoire"	
Coefficient 2 7pts*2 /5pts	Signaleur	Avant	Assure le balisage de la zone, un placement correct pour assurer son rôle	Suis les indications sans s'impliquer	Connaît son placement, s'implique avec sérieux	Se montre intéressé, connaît l'organisation, adulte accessoire	
		Pendant	Sécurise la zone qui lui est confiée Tiens le compte des équipes passées au poste	Se laisse parfois distraire Quelques marques	Applique avec sérieux Le compte des équipes est juste et correctement renseigné	Reste appliqué et concentré, anticipe	
		Après	Rangé le poste, limite les traces de passage des concurrents (ramasse les débris, "surtout" d'entraîneurs...)	Doit être sollicité par les adultes encadrant le poste	Participe avec entrain	Agit avec initiative	
	Controleur	Avant	Prépare l'atelier, gère vérifie le matériel, diligences de l'équipe	Suis les indications sans s'impliquer Doit encore se référer à la liste même en fin d'épreuve, quelques erreurs	Maîtrise la liste de matériel	Agit avec rapidité et efficacité	
		Pendant	gère le matériel de l'équipe Est respectueux le règlement d'une épreuve (pas d'entraîneurs et sans règlement matériel à moins, pas, système de sanction...)	Doit encore se référer à la liste même en fin d'épreuve, quelques erreurs Quelques rectifications, doit être exacte	Maîtrise la liste de matériel Efface	Agit avec rapidité et efficacité Anticipe les problèmes, gère les emplacements	
		Après	Assure le démontage de l'atelier, dépose	Doit être sollicité par les adultes encadrant le poste	Participe avec entrain	Agit avec initiative	
		Juge Arbitre	Avant	Vérifie les formalités administratives (contrôle des licence, brevet de natation...)	Quelques oublis, un peu désorganisé	Efficace et organisé dans sa gestion du contrôle	Sérieux, appliqué concentré, disponible pour supplier et accélérer les formalités
	Pendant	gère le matériel de l'équipe gère le matériel de l'équipe	Se laisse parfois débordé	Pas de suivi rigoureux mais les adultes responsables ont parfois du retard	Agit avec autorité, maîtrise le règlement, autonome		
		gère le matériel de l'équipe gère le matériel de l'équipe	Quelques oublis et imprécisions mais la feuille est, au final, bien remplie	Pas d'oubli le suivi de l'atelier est rigoureux	Pas d'oubli, pas d'erreurs		
	Après	corrige, établit un classement d'épreuve	Feuilles débordés, quelques erreurs de correction (minimes)	Correction faite au fur et à mesure, jamais débordé. Classement correct établi avec l'aide des adultes responsables	Correction sûre et rapide, classement sans erreur établi en autonomie quasi complète		
	Coefficient 1 6pts*1 /6pts	Epreuve Physique			Le J.O. Ne termine pas l'épreuve	Le J.O. Termine l'épreuve avec un retard conséquent sur le concurrent moyen	Le J.O. Est comparable aux concurrents
		Evaluation théorique (QCM XX questions)			60% de réponses exactes	70% de réponses exactes	80% de réponses exactes

## 4. LE JEUNE ARBITRE / JEUNE JUGE EST IDENTIFIE

### Tenue vestimentaire

Au niveau des différentes organisations nationales et championnats de France, le Jeune Arbitre / Jeune Juge est identifié par un tee-shirt de couleur verte.

Le reste de sa tenue doit correspondre aux standards usuels de l'arbitrage ou du jugement de la discipline sportive concernée.

## 5. LE JEUNE ARBITRE / JEUNE JUGE SATISFAIT AUX EXIGENCES DE LA CERTIFICATION



Pour information, et selon le Décret n° 2021-758 du 11 juin 2021 portant à une sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent, nous vous invitons à mettre en place dans la mesure du possible sur un évènement académique une session de formation aux Gestes Qui Sauvent (GQS - 2h) pour les JA/JJ. Ce règlement rentrera en vigueur et deviendra obligatoire pour le prochain programme 2024-2028.

### Évaluation et harmonisation des Certifications

Un Jeune Arbitre / Jeune Juge acquiert le niveau 5 (national) de la compétence à partir d'une note de 16/20 lors de son évaluation.

Exigences minimales requises niveau 1/2 : niveau départemental	Exigences minimales requises niveau 3/4 : niveau académique	Exigences minimales requises niveau 5: niveau national
12/20	14/20	16/20

#### L'évaluation se déroulera en deux parties :

- **Théorique** : vidéos à privilégier, QCM, oraux (notamment pour les élèves en difficulté, par exemple 1/3 temps, dyslexie prononcée/repérée etc.). Un élève qui a une mauvaise note à l'écrit et qui se fait repérer comme « performant » dès les premiers arbitrages / jugements doit pouvoir repasser la théorie sous forme d'oral afin de ne pas être éliminé pour une possible obtention de la certification, et ce, à tous les niveaux.
- **Pratique** : mise en situation lors d'un championnat de France, déterminer les différents rôles que le candidat doit assumer (2 rôles souhaités si possible).

Il s'agit d'additionner le résultat théorique (sur 4 points) à l'évaluation pratique (sur 16 points) du Jeune Juge/Arbitre.

#### Les pré-requis

- Le Jeune Arbitre / Jeune Juge doit être **investi** au niveau de son district pour acquérir sa certification départementale (sur une rencontre départementale)
- Le Jeune Arbitre / Jeune Juge doit être **certifié** de niveau départemental pour acquérir sa certification académique (sur une rencontre académique)
- Le Jeune Arbitre / Jeune Juge doit être **certifié** de niveau académique pour acquérir sa certification nationale (sur un championnat de France)
- Le Jeune Arbitre / Jeune Juge peut obtenir une certification internationale s'il est sélectionné pour officier lors d'un championnat du monde ISF (Fédération Internationale Scolaire)

#### La certification

La remise d'un diplôme est effectuée par les Services UNSS responsables des organisations.

**FICHE TYPE D'EVALUATION EN SITUATION PRATIQUE  
JA/JJ RAID MULTISPORTS**

**Présentation de l'atelier :**

**Rôle attendu pour le JO :**

**Adulte responsable :**

	<b>0 à 1 pt « Passif »</b> = ne maîtrise pas (beaucoup d'erreurs)	<b>1 à 2 pts « Engagé »</b> = approximatif Pas assez présent	<b>2 à 3 pts « Organisé » mais "à Accompagner" = satisfaisant</b>	<b>4 pts « Efficace » et "Adulte Accessoire" = Très satisfaisant</b>
Attention Réactivité				
Efficacité dans son rôle				
Gestuelle , déplacements				
Pertinence des décisions et des justifications				
Pose des questions pertinentes				
<b>Total</b>				

**Nom du JO :**

**Note Finale**

**/ 20**

Rappels : Un JO ne peut rester seul à un poste où il n'y a pas d'adulte en proximité visuelle.

## Exemple de Fiche d'évaluation en situation

### FICHE JEUNE OFFICIEL

Nom	
Prénom	
Etablissement	
Académie	

Jour	Epreuve	Spéciale
N° de poste:		
lieux		
horaires		
Déplacement		
Consignes		

#### Responsable:

Connait ses consignes (peut les verbaliser)

Applique les consignes (exécute les tâches ex: pointage, vérification matos...)

Fait respecter les règles ( relations aux compétiteurs )

	Total/ 6

Jour	Epreuve	Spéciale
N° de poste:		
lieux		
horaires		
Déplacement		
Consignes		

#### Responsable:

Connait ses consignes (peut les verbaliser)

Applique les consignes (exécute les tâches ex: pointage, vérification matos...)

Fait respecter les règles ( relations aux compétiteurs )

	Total/ 6

Code évaluation	0= non acquis	1= en cours	2= acquis
-----------------	---------------	-------------	-----------

## QUESTIONNAIRES TYPES ET RESSOURCES FORMATION JA/JJ

### [LIEN VERS RESSOURCES ET QUESTIONNAIRES JAJJ RAID MULTISPORTS](#)



## 6. LE JEUNE ARBITRE / JEUNE JUGE VALORISE SON PARCOURS

La remise d'un diplôme attestant de l'investissement et du niveau de formation du Jeune Arbitre / Jeune Juge UNSS sera effectuée par le service UNSS responsable de l'organisation (Service Départemental ou Régional UNSS selon les événements).

La valorisation d'un Jeune Arbitre / Jeune Juge peut également être faite par l'établissement scolaire (hors d'un championnat ou d'une organisation) avec l'accompagnement et sous la délégation du service UNSS concerné.

### L'engagement du Jeune Arbitre / Jeune Juge

Hors du strict cadre de l'UNSS, l'investissement citoyen et le cursus de formation du Jeune Arbitre / Jeune Juge constituent une véritable démonstration du don de soi et des valeurs civiques.

### L'expérience du Jeune Arbitre / Jeune Juge

De par son rôle opérationnel dans les différentes manifestations dans lesquelles il a pu intervenir, le Jeune Arbitre / Jeune Juge a pu mettre en pratique ses savoirs et connaissances, développant ainsi une expérience de terrain réelle.

### Les compétences du Jeune Arbitre / Jeune Juge

Les différents niveaux d'implications, de formations et de certifications du Jeune Arbitre / Jeune Juge sont une reconnaissance des compétences exprimées par celui-ci lors de ses interventions multimodales.

Le parcours du Jeune Arbitre / Jeune Juge peut ainsi faciliter l'ouverture vers une vocation au sein de l'arbitrage via des passerelles de formation et de reconnaissance mises en place par l'UNSS avec certaines fédérations.

Une valorisation de son parcours pourrait résider dans le fait de faire figurer cet engagement, les qualités humaines et civiques dont il a fait preuve dans son *curriculum vitae* en vue d'une candidature professionnelle (saisonnier type BAFA, ou emploi à plus longue durée) ou dans le cadre de Parcours Sup.



Le Jeune Arbitre / Jeune Juge, de par son investissement dans sa formation théorique et pratique, est non seulement reconnu au sein de l'UNSS par une certification, mais peut également l'être comme bénévole au sein de la société civile.

En partenariat avec la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie populaire :

## **Le Compte Engagement Citoyen (CEC)**



### **LE COMPTE D'ENGAGEMENT CITOYEN**

*Qu'est-ce que c'est ? (Fiche officielle)*



Les modalités pratiques sont explicitées sur [www.associations.gouv.fr/cec](http://www.associations.gouv.fr/cec)

### **Quelles activités citoyennes peuvent être recensées ?**

- Le bénévolat dans une association
- Le service civique
- La réserve militaire opérationnelle
- La réserve civile de la police nationale
- La réserve civique et ses réserves thématiques dont celle communale de sécurité civile
- La réserve sanitaire
- L'activité de maître d'apprentissage
- Le volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers

## 7. LE JEUNE ARBITRE / JEUNE JUGE ACTUALISE SON NIVEAU DE COMPETENCES

### Vérification de ses connaissances

À chaque niveau de formation, une épreuve de vérification des acquis (épreuve pratique, support vidéo, QCM, oral...) donnera lieu à l'attribution du niveau de certification correspondant et d'un retour d'évaluation auprès du Jeune Arbitre / Jeune Juge (oral ou écrit).



De la même façon, une évaluation initiale de chaque Jeune Arbitre / Jeune Juge sera faite au Championnat de France pour distribuer les rôles et favoriser le bon déroulement de la compétition. La certification portera sur sa prestation tout au long de la compétition.

Officier en tant que Jeune Arbitre / Jeune Juge sur un championnat de France n'engendre pas systématiquement une certification nationale.

Les services départementaux et/ou régionaux UNSS proposent régulièrement des formations.

Le Jeune Arbitre / Jeune Juge peut donc se mettre en relation, via son animateur d'AS, avec les services concernés.

### Suivi de sa formation

Dès que possible, l'UNSS proposera à tout Jeune Arbitre / Jeune Juge certifié de pouvoir gérer son suivi de formation sur le serveur OPUSS : [www.unss.org](http://www.unss.org)

En parallèle du parcours de formation à la citoyenneté mis en place par l'UNSS, le Jeune Secouriste peut se rapprocher des différentes formations mises en place dans son établissement pour l'éco-délégué, le délégué de classe, le Conseil de Vie Collégienne (CVC) ou le Conseil de Vie Lycéenne (CVL).



### LE GUIDE DE L'ÉCO-DÉLÉGUÉ

*Transition Écologique (fiche officielle)*

Les fiches de formations des Délégués Lycéens ou au sein du Conseil de Vie Lycéenne sont accessibles sur internet. Nous vous proposons de suivre les liens suivants en cliquant dessus :



**S'ENGAGER AU LYCÉE**



**CONSEIL DE VIE LYCÉENNE**

Au lycée, une organisation repose sur la solidarité entre lycéens et permet de constituer des réseaux de coopération : la Fédération des Maisons des Lycéens. Celle-ci met en place des formations adaptées nota



**FÉDÉRATION DES  
MAISONS**

Les lycéens sont sensibilisés à l'engagement sous toutes ses formes dans et hors l'établissement lors des **Semaines de l'Engagement** :



**LES SEMAINES DE  
L'ENGAGEMENT** *(fiche officielle)*

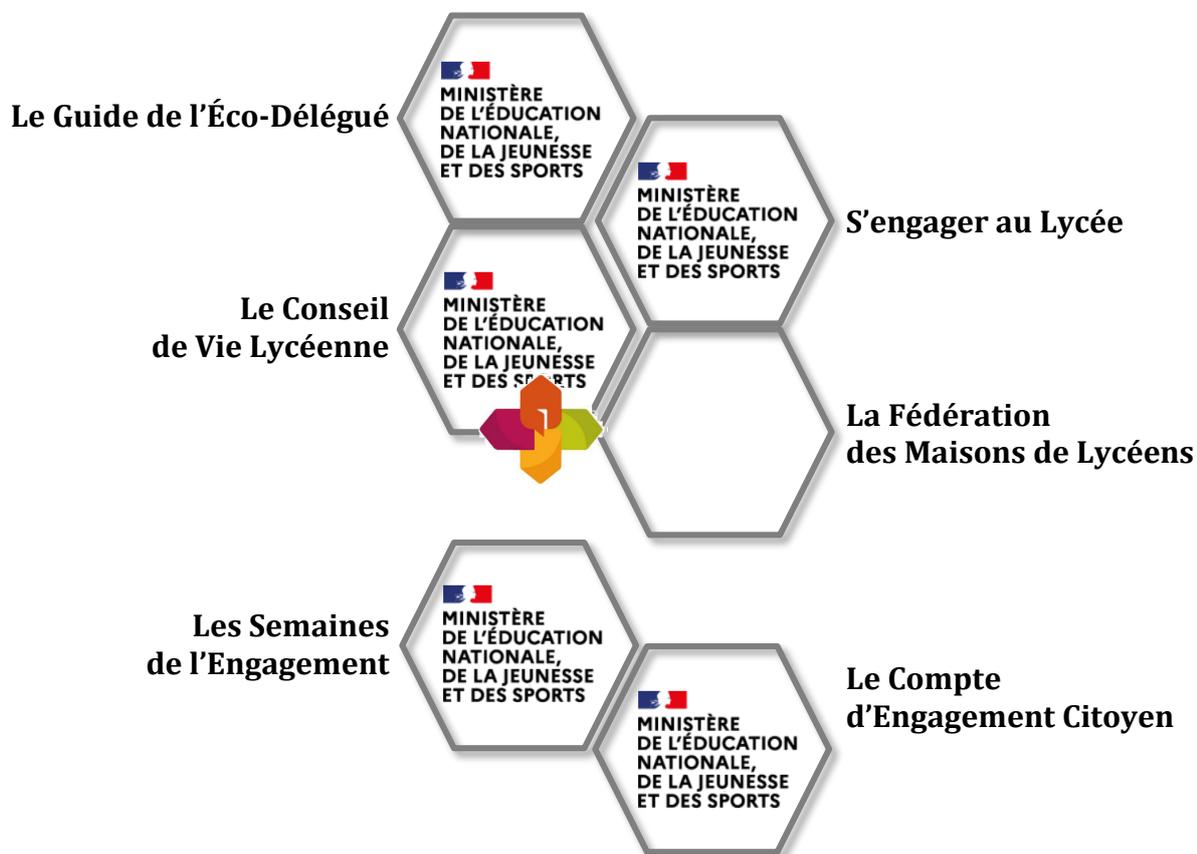
Ils prennent connaissance de leurs droits et devoirs, découvrent le fonctionnement des instances lycéennes et la vie de l'établissement, rencontrent et échangent avec leurs représentants lycéens, etc. Les Semaines de l'Engagement précèdent la semaine de la démocratie scolaire.

## 8. BOÎTE À OUTILS

Le Jeune Officiel peut trouver des informations complémentaires en consultant les sites suivants  
(liens hypertextes : cliquez sur les logos correspondants) :



Dans cette boîte à outils, nous vous proposons également un recueil des différents liens que vous aurez rencontrés dans ce livret :



## ANNEXE. LE JEUNE ARBITRE/JEUNE JUGE DANS LES TEXTES OFFICIELS



Sans juge, arbitre, chronométrateur, starter, la rencontre ne peut exister.



### Le rôle de l'UNSS dans les textes officiels

Le BO du 2 septembre 2010 est particulièrement explicite quant à l'importance de l'engagement de l'élève au sein de l'UNSS : « *L'engagement associatif et citoyen des élèves doit être reconnu. L'investissement dans l'association sportive est valorisé dans les livrets de compétences ou par une appréciation explicite sur le bulletin scolaire* ».

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 incite à valoriser le jeune officiel par la remise d'un diplôme. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS : « *La formation de 'Jeunes Officiels UNSS' est systématiquement encouragée. Elle donne lieu à la remise d'un diplôme dont les élèves peuvent se prévaloir auprès du milieu sportif associatif ou dans la recherche d'un stage et d'un premier emploi* »



**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU 2 SEPTEMBRE 2010**



La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

La note de service n° 2014-073 du 28 mai 2014 ayant pour objet la mise en œuvre du décret n° 2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves stipule : « *... Ainsi au sein de chaque AS de collèges et de lycées, ils (les enseignants) contribuent à la construction du projet d'AS, partie intégrante du projet d'établissement, autour de deux axes principaux :*

- *La pratique d'activités physiques, sportives et artistiques... dans le cadre de l'UNSS*
- *L'apprentissage des responsabilités avec l'exercice de la fonction de Jeunes Officiels et la formation afférente, ainsi que la participation à la vie de l'AS et à l'organisation des activités de l'association, contribuant par la même à l'éducation de la citoyenneté... ».*



**NOTE DE SERVICE N°2014-073**  
**DU 28 MAI 2014**





## Les textes officiels au niveau collège

Le Bulletin Officiel du 26 novembre 2015 (collège) au travers de la compétence générale n° 3 « *Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités* » décline comme suit les compétences travaillées pour les trois cycles :

- **Cycle 2 :** *Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités pour apprendre à vivre ensemble. Assumer les rôles spécifiques aux différentes APSA (joueur, coach, arbitre, juge, médiateur, organisateur...). Élaborer, respecter et faire respecter règles et règlements ;*
- **Cycle 3 :** *Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités* » *Assumer les rôles sociaux spécifiques aux différentes APSA et à la classe (joueur, coach, arbitre, juge, observateur, tuteur, médiateur, organisateur...). Comprendre, respecter et faire respecter règles et règlements ; cycle 4 Partager des règles, assumer des rôles et des responsabilités. Respecter, construire et faire respecter règles et règlements.*



**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU 26 NOVEMBRE 2015**



## Les textes officiels au niveau lycée

Il est énoncé dans le BO spécial n°1 du 22 janvier 2019 (Programme d'EPS du Lycée Général et Technologique) et le BO spécial n° 5 du 11 avril 2019 (programme d'EPS des classes préparant au CAP et les classes préparant au baccalauréat professionnel) que « *l'implication des élèves dans le cadre de l'AS doit être valorisée dans les bulletins et le dossier d'orientation* ».



**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU 22 JANVIER 2019**



Ces rôles sont construits dans le cadre de l'objectif général n° 3 « **Exercer sa responsabilité individuelle et au sein d'un collectif** » (Programme d'EPS du lycée général et technologique Annexe 1 du BOEN du 22 janvier 2019), de même que dans celui visant à « **Exercer sa responsabilité dans un engagement personnel et solidaire** » (le programme d'EPS pour le CAP et pour le baccalauréat professionnel défini par l'arrêté du 3-4-2019 publié au BO spécial n° 5 du 11 avril 2019) et de l'arrêté du 9 novembre 2015 (collège) compétence générale n° 3 « *Partager des règles, assumer des rôles et responsabilités* ».



**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU 11 AVRIL 2019**



Le bulletin officiel n°4 du 29 avril 2010 renvoie également aux valeurs portées par le programme Jeunes Officiels, au travers de la compétence méthodologique et sociale n° 2 visant à « *respecter les règles de vie collectives et assumer les différents rôles liés à l'activité : juger, arbitrer, aider, parer, observer, apprécier, entraîner...* ».



# Union Nationale du Sport Scolaire

13, rue Saint-Lazare - 75009 Paris | 01 42 81 55 11

---

Ne manquez rien de l'actualité de l'UNSS  
Sur notre site internet [www.unss.org](http://www.unss.org)

---

Et sur nos réseaux sociaux :

